

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2013-02-04 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 4^e jour du mois de février 2013 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Jocelyn Verrier, Roger Tessier & François Parenteau

Monsieur Denis Laroche, conseiller, est absent

Madame Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

(13-02-35) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller Jocelyn Verrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(13-02-36) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Verrier et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 14^e jour du mois de janvier 2013 soit accepté tel que rédigé.

(13-02-37) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Jocelyn Verrier et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de février 2013 soient acceptés et payés.

NO. BÉNÉFICIAIRE	DESCRIPTION	MONTANT
6317 ADMQ	Cotisation 2013	454.15\$
6318 Ass. régionale de Loisirs des per-Sonnes	Aide financière 2013	100.00\$
6319 Bertrand Proulx	Allocation des équipements personnels 2013	300.00\$
6320 Biblio CQLM	#18344 Contribution annuelle	5 562.01\$
6321 FADOQ Club de Lefebvre	Remboursement d'une subvention du CRSBP	175.00\$
6322 PG Solutions Inc.	#CESA10096 Contrat entretien annuel informatique	5 651.02\$
6323 Petite Caisse	Renflouement petite caisse janvier	196.05\$
6324 Receveur Général du Canada	Ajustement DASF 2012	142.24\$

6325 Delude Pauline	Remboursement subvention SSJB pour achat de livres	177.00\$
6326 Ecoloxia, Groupe Environnement	#90771 achat de bacs noirs et verts	2 086.80\$
6327 Bell Canada	Lignes téléphoniques municipales Mois de janvier 2013	367.22\$
6328 CSST	Frais de gestion de dossier 2012	53.86\$
6329 Eauvy M/N Inc.	#20985 Nettoyeur à résine & # 21034 Cartouche sédiment	142.00\$
6330 Excavation André Provencher Enr.	4 ^e versement pour le déneigement des stationnements	1 425.69\$
6331 Excavation Yergeau Enr.	3 ^e versement pour le déneigement des chemins 2012-2013	19 670.75\$
6332 Formiciel Inc.	#61179 papeterie logiciel comptable	309.49\$
6333 9195-3620 Québec Inc.	#270 Déneigement de la patinoire	57.49\$
6334 Hydro-Québec	Électricité des bâtiments municipaux de novembre 2012 à janvier 2013	4 752.67\$
6335 L'Industrielle Alliance	Assurance collective mois de février	574.18\$
6336 Jeffrey Boyce	3 ^e versement pour l'entretien de la Patinoire	625.00\$
6337 Marché Ste-Jeanne D'Arc	#0101-0114 Quincaillerie	42.96\$
6338 Mégaburo	#50-0844159 Papeterie et #50-0845262 lecture photocopieur	191.46\$
6339 MRC de Drummond	#2013-0027 mutations déc. 2012, #2013-0048 révision janvier 2013, Versement février 2013	2 533.74\$
6340 RGMR Bas Saint-François	Versement février 2013	3 914.00\$
6341 Rona	#255812-1,#256422-1,#256531-1 #256636-1,#256637-1 Quincaillerie	93.57\$
6342 Société mutuelle de Prévention	#32339 Gestion de prévention mois de janvier à juin 2013	287.44\$
6343 Telus	Frais de cellulaire mois de janvier	63.81\$
6344 Ultramar	#219613-#219878-#219879 Huile à chauffage janvier 2013	2 489.39\$
6345 Ville de Drummondville	#2012-039296 Frais d'ouverture de dossier cour municipale	155.07\$
6346 Visa Desjardins Employés municipaux	Achat d'essence pour camion Salaire mois janvier 2013	149.01\$ 6 905.63\$

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 351

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 351.

(13-02-38) AUTORISATION SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE POUR ENVOI COMPTES DE TAXES 2013

CONSIDÉRANT l'article 1012 du code municipal et l'article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, la secrétaire-trésorière doit envoyer avant le 1^{er} mars de chaque année un avis d'évaluation et un compte de taxes à toute personne inscrite au rôle d'évaluation;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à transmettre par la poste, pour le 12 février 2013 à toute personne inscrite au rôle d'évaluation une demande de paiement de taxes;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire l'achat de six cents timbres (600) pour l'affranchissement des comptes de taxes et d'en faire le paiement à Postes Canada, soit quatre cent trente-quatre dollars et soixante et une cents (434.61\$) incluant les taxes, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-321).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-02-39) FEUILLET PAROISSIAL

CONSIDÉRANT que la Fabrique Sainte-Jeanne d'Arc demande des commanditaires pour le bulletin paroissial de 2013;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une somme de vingt-cinq dollars (25.\$) à la Fabrique Ste-Jeanne d'Arc comme commanditaire dans le bulletin paroissial pour l'année 2013 en ce qui concerne la publicité de la municipalité dans ce feuillet;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à en faire le paiement soit 25.\$, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-02-40) VÉRIFICATION EXTINCTEURS CHIMIQUES

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire vérifier à chaque année ses extincteurs chimiques et ses lumières d'urgence comme mesure de prévention et de sécurité dans tous ses bâtiments;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse vérifier ses extincteurs chimiques & ses lumières d'urgence par "Prévention Estrie" au cours du mois de février 2013;

Qu'une somme de six cents dollars (600.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans les postes budgétaires (02-190-00-522), (02-320-00-522), (02-701-20-522), (02-701-24-522) et (02-702-91-522);

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire le paiement à « Prévention Estrie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-02-41) ACHAT ASPHALTE FROIDE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réparation des chemins asphaltés pour l'entretien du réseau routier;

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre achète de la compagnie JU Houle Ltée trois (3) palettes d'asphalte froide de 63 sacs chacune au coût de sept dollars et cinquante-huit cents (7.58\$) le sac plus taxes, plus les frais de transport et de palette;

Qu'une somme de mille huit cent cinquante dollars (1 850.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-01-625).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-02-42) SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Drummond attesté par le Ministère de la Sécurité publique en février 2012;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le conseil de la Municipalité de Lefebvre d'adopter le schéma de couverture de risques en sécurité incendie tel qu'approuvé par le Ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RECOMMANDATIONS POUR LE Puits DE L'ÉCOLE

La directrice générale présente la lettre du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs concernant les recommandations pour le puits de captage des eaux souterraines de l'école et du bâtiment de la patinoire.

(13-02-43) APPUI À LA VILLE DE GASPÉ POUR LA DÉFENSE DE SON RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES SOURCES D'EAU

Considérant que la ville de Gaspé fut la 44^e municipalité québécoise à adopter le Règlement dit de Saint-Bonaventure qui vise à protéger les sources d'eau des citoyennes et citoyens;

Considérant que la compagnie Pétrolia veut forer un puits pétrolier à environ 350 mètres des maisons des résidents et résidentes de la ville;

Considérant que les élus municipaux de la ville de Gaspé, unanimement, s'opposent à un tel forage, compte-tenu des risques de contamination des nappes phréatiques;

Considérant que la très vaste majorité des citoyens et citoyennes de la ville de Gaspé appuie les élus municipaux dans leur défense de ce règlement;

Considérant que des experts indépendants ont exprimé l'opinion que ce forage représente des risques pour l'intégrité des sources d'eau de la municipalité;

Considérant par ailleurs que la ville de Gaspé ne s'oppose pas au développement de la filière pétrolière sur son territoire offrant à la compagnie Pétrolia de pouvoir exercer ses activités sur 85 % de son territoire, mais s'objecte à des forages dans les limites séparatrices établies autour de ses sources d'eau;

Considérant que les unions municipales québécoises, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, ont unanimement appuyées les élus de Gaspé dans leur lutte;

Considérant que cette lutte courageuse menée par les élus de la ville de Gaspé et les citoyennes et citoyens de cette municipalité pour protéger leurs sources d'eau doit être considérée comme étant la lutte de toutes les municipalités et de tous les citoyennes et citoyens qui veulent protéger leurs sources d'eau, puisque le contexte est le même, les enjeux sont similaires et la problématique identique;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de déclarer notre appui inconditionnel aux élus et à la population de la ville de Gaspé qui défendent ainsi leur droit à pouvoir bénéficier de l'eau potable;

Que de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des parcs de s'engager résolument dans la défense des intérêts des citoyennes et citoyens qui veulent protéger leurs sources d'eau;

Que de faire connaître publiquement le contenu de la présente résolution;

Que de faire parvenir la présente résolution aux élus de la ville de Gaspé, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, à la ministre des Ressources naturelles et à la Première ministre du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-02-44) TRANSFERT DE COMPTES

CONSIDÉRANT que des virements de crédits doivent être effectués au poste déficitaire au budget;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire-trésorière, le Conseil autorise les virements de crédits au poste déficitaire au budget, soit le poste budgétaire suivant:

(02-702-32-447) 250.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-31-670).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 4 février 2013 _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

CORRESPONDANCES AUX ARCHIVES

- MRC de Drummond : Inspection des propriétés de certains rôles
- MRC de Drummond : Règlement MRC-722
- MRC de Drummond : Règlement MRC-723
- MRC de Drummond : Règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond
- MMQ : Ristourne
- TRECQ : Journées de la persévérance scolaire du 11 au 15 février 2013
- Comptoir Alimentaire Drummond inc. : Remerciement pour la Guignolée

(13-02-45) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller Jocelyn Verrier et appuyée par la conseillère Rachel Laflamme à 20:35 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière